

APPEL À PROJET

Artistes professionnels

*Créations d'installations artistiques dans l'espace public
de type Art environnemental, Art in situ, Land Art ou Art urbain*

Sentiers des Arts

Echappée marine

11 septembre au 16 novembre 2025

Date limite de dépôt des candidatures :

28 février 2025

+ d'INFOS SUR :

www.agglo-royan.fr

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

107, avenue de Rochefort - 17201 ROYAN Cedex

Direction des Affaires Culturelles

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES SENTIERS DES ARTS 2025

ORIGINE DES SENTIERS DES ARTS

Les Sentiers des Arts sont nés en 2013 d'une volonté de créer des itinéraires artistiques alliant art et patrimoine. Imaginés comme une façon de découvrir ou re-découvrir nos territoires familiers de manière originale, les créations artistiques contemporaines étaient invitées à dialoguer avec les paysages patrimoniaux et historiques.

Trois ans plus tard un partenariat avec les territoires des Communautés de communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire est né afin de promouvoir les arts contemporains (Land Art, Art Environnemental, Arts Urbains etc...)

LA TREIZIÈME ÉDITION

Pour la 13^{ème} édition, un appel à projet est lancé par la **Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la Communauté des communes de Haute-Saintonge** pour poursuivre leur dialogue entre art et paysage et pour continuer à unifier leur territoire par un projet artistique singulier qui se démarque chaque année par son originalité.

LA THÉMATIQUE : ECHAPPEE MARINE

Les Sentiers des Arts aspirent à la découverte des paysages et des villages après la saison estivale tumultueuse. La place est faite au calme et au regard porté vers les particularités parfois oubliées de ces territoires aux multiples facettes.

Placées entre deux estuaires, ceux de la Seudre et la Gironde, les communes participant à cette treizième édition ont le regard porté vers les eaux troublantes et fascinantes de ces embouchures. Du plus petit estuaire au plus grand, l'appel du large et ses étendues maritimes se font entendre.

Une **ECHAPPEE MARINE** ...tel le **poème de Verlaine *Marine (Poèmes saturniens 1866)***, qui résonne en nous...

Telle sera l'ambiance des Sentiers des Arts 2025 : un espace maritime indomptable pouvant être à la fois paisible et terrifiant. Une nature pleine de dualité qui rappelle constamment à l'Homme qu'elle peut être incontrôlable ou docile.

La colère de ses éléments naturels et la violence de son déchainement peuvent paraître totalement imaginaire lorsque la mer redevient tout à coup docile, un havre de paix idyllique qui prouve qu'il ne faut pas s'y fier...Les humeurs de l'océan sont imprévisibles. L'importance des éléments déchainés et la puissance des eaux auront toujours le dernier mot. Tout équilibre est par nature fragile.

*L'Océan sonore
Palpite sous l'œil
De la lune en deuil
Et palpite encore,*

*Tandis qu'un éclair
Brutal et sinistre
Fend le ciel de bistre
D'un long zigzag clair,*

*Et que chaque lame,
En bonds convulsifs,
Le long des récifs
Va, vient, luit et clame,*

*Et qu'au firmament,
Où l'ouragan erre,
Rugit le tonnerre
Formidablement.*

Paul Verlaine, Poèmes saturniens (1866)

C'est avec cette idée que les artistes sont invités à créer. Ces créations temporaires devront s'inspirer et s'ancrer au cœur du paysage naturel et urbain des communes de **La Tremblade, d'Arvert, de Saint-Fort-Sur-Gironde et de Saint-Sorlin-de-Conac**.

OBJECTIFS DE L'ÉVÈNEMENT

Pas besoin d'être un spécialiste de l'**art contemporain** pour arpenter les Sentiers des Arts. La visite se fait de manière autonome et s'apparente à une vraie chasse aux trésors en parcourant les itinéraires.

Cet évènement artistique vise à :

- Mettre en lumière des lieux emblématiques des territoires et faire découvrir au public, à travers le regard d'artistes contemporains, un patrimoine paysager et urbain d'une grande richesse, le temps d'une balade.
- Rendre l'art accessible à tous.
- Proposer une approche sensible du patrimoine à travers le regard d'artistes contemporains.
- Sensibiliser et interpeller le grand public aux différents enjeux écologiques du territoire en éveillant leur imaginaire.
- Générer des rencontres artistiques entre les artistes, leurs œuvres et les habitants du territoire.

Un ensemble d'animations mobilisant de nombreux partenaires, les communes, les acteurs locaux et les habitants est proposé, autour des **Sentiers des Arts**.

PRODUCTION DES OEUVRES

Les œuvres temporaires devront s'inspirer de la thématique et inciter le public à vivre une rencontre artistique privilégiée.

15 projets au maximum pourront être retenus et seront répartis sur les différentes communes :

- **11** œuvres pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.
- **4** œuvres pour la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge.

Les œuvres pourront être figuratives, abstraites voire surréalistes.

Les œuvres sélectionnées pourront transformer les perceptions spatiales de chaque visiteur en créant :

- Des espaces, des atmosphères, des lieux, des perceptions, et des sensations.

Elles pourront être, selon les sites (voir les fiches jointes) :

- Graphiques, fonctionnelles, interactives, sensibles.
- Monumentales, peintes ou minimalistes.

Les œuvres sont éphémères, sauf pour les fresques, et devront être visibles pendant toute la durée de la manifestation programmée jusqu'au **16 novembre 2025**. Les artistes doivent tenir compte du climat et des contraintes liées au terrain et au patrimoine à proximité, et s'engagent à tout mettre en œuvre pour que les œuvres réalisées résistent aux intempéries.

Les particularités de chaque site et les souhaits des organisateurs sont présentés dans chaque fiche.

IMPERATIF : L'installation, la présence et le démontage de l'œuvre ne doivent pas entraîner de pollutions ou de dommages écologiques sur les sites.

LES DATES

L'édition 2025 *des Sentiers des Arts* aura lieu **du 11 septembre au 16 novembre**.

Les artistes seront accueillis pour les installations des œuvres à partir du **1er septembre 2025**.

La présence des artistes est souhaitée à l'inauguration.

L'ouverture officielle des Sentiers des Arts est fixée au jeudi 11 septembre 2025.

Le démontage des installations (si nécessaire) devra être réalisé **à partir du 17 novembre 2025**.

LES SITES

Les lieux d'implantation des œuvres ont été déterminés en amont par l'équipe organisationnelle, d'après des critères liés à **l'accessibilité et à l'intérêt paysager, patrimonial ou urbain**.

Des itinéraires « Sentiers des Arts » sont proposés sur les 2 territoires :

1. La **Communauté d'Agglomération Royan Atlantique** choisit de mettre en lumière les **villes de La Tremblade** dans une ambiance estuarienne sur les bords de l'estuaire de La Seudre et d'**Arvert**.
2. La **Communauté de Communes de la Haute-Saintonge** retient aussi des espaces privilégiés et protégés au cœur d'un milieu humide aux retenues d'eau sur les communes de Saint-Fort-sur-Gironde avec **le site de port Maubert**, et **le site Vitrezay, Echappées Nature (Pôle Nature) à Saint-Sorlin-de-Conac**.

Dans le cas où un lieu s'avérerait indisponible pour des raisons juridiques ou techniques, ou en cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de proposer un lieu de substitution. Le cas échéant, les candidats seront informés de ce changement, sans délai, par l'organisateur.

Pour plus d'informations sur les sites, les candidats peuvent se référer aux éléments complémentaires en annexes.

CONDITIONS TECHNIQUES

SÉCURISATION DES OEUVRES

Les œuvres doivent garantir toutes les conditions nécessaires en matière de sécurité pour un lieu public et ne doivent présenter aucun danger pour les visiteurs (risque de chute, blessure, coupure...).

CHOIX DES MATÉRIAUX

Les types de matériaux choisis sont libres.

L'artiste doit impérativement s'assurer que les matériaux utilisés sont respectueux de l'environnement, et qu'ils n'occasionnent aucune pollution dans le milieu d'installation. L'achat des matériaux reste à la charge de l'artiste et sous sa responsabilité.

DÉLAIS DE CRÉATION, DE MONTAGE ET DE DÉMONTAGE

L'artiste se déplace avec **son propre véhicule, il dispose de son propre matériel et de ses outils** pour la construction de l'œuvre sur le site, et **restera autonome dans la progression de son travail.**

L'artiste peut venir accompagner d'un assistant. (Les frais occasionnés ne sont pas pris en charge par l'organisateur).

La création de l'œuvre peut se faire in situ ou être réalisée en amont en atelier. L'artiste assure le montage de son œuvre.

Les services techniques de la CARA ou de la CDCHS pourront apporter une aide technique selon le projet. L'artiste devra en faire la demande dans son dossier. La location des nacelles pour la réalisation des fresques est prise en charge par la CARA.

- L'installation de l'œuvre devra être terminée pour le **Mercredi 10 septembre**, date butoir.
- L'artiste démontera son œuvre, sauf exception du cas d'une fresque, à partir du **17 novembre 2025**. Les conditions du démontage devront être précisées dans leur dossier.

MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES CRÉATIONS

Aucune.

ASSURANCE DES ŒUVRES

Les œuvres ne seront pas assurées par l'organisateur.

L'artiste devra s'acquitter d'une **responsabilité civile**.

En cas de dégradation ou de vol, la CARA et la CDCHS ne pourront être tenues pour responsables et ne financeront pas la recréation de l'œuvre. Cette dernière sera démontée et l'artiste en sera informé sans qu'il ne puisse s'y opposer.

En cas de dégradation de l'installation due à un défaut de conception, l'artiste s'engage à effectuer à ses frais, les réparations qui s'imposent.

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ARTISTES

HÉBERGEMENT DES ARTISTES

L'hébergement n'est pas pris en charge par la CARA.

Cependant, durant le temps de la réalisation de leur œuvre, les artistes pourront bénéficier des logements saisonniers de la CARA situés sur la commune de La Tremblade, à des tarifs n'excédant pas les 150 euros la semaine (charges EDF et eau non comprises). Un contrat spécifique sera passé entre l'artiste et la régie du logement de Loisir Social et Saisonnier (CARA'LOG) pour la location du logement prévu pour deux personnes maximum si nécessaire.

FRAIS DE REPAS ET DE DÉPLACEMENT

Les frais de repas et de déplacement ne sont pas pris en charge par l'organisateur.

DOSSIER DE CANDIDATURE

CALENDRIER

Appel à candidature

Date limite des candidatures - 28 février 2025 (inclus)

Sélection

Vote du Jury - Mars 2025

Annonce des résultats - Avril 2025

Présence des artistes

Montage des installations - à partir du 30 août / 1^{er} septembre 2025

Inauguration et presse - Début septembre 2025

Exposition

Du 11 septembre au 16 novembre 2025

Démontage

A partir du 17 novembre 2025 sauf pour les œuvres murales.

PROFIL DES CANDIDATS

POUR QUI ?

Ce projet s'adresse aux artistes professionnels ou collectifs d'artistes de toutes nationalités, majeurs, pouvant témoigner d'une expérience artistique dans le domaine de l'art environnemental, le land art, street art ...

- LES ARTISTES PROFESSIONNELS, LES PAYSAGISTES, ARCHITECTES, PLASTICIENS OU DESIGNERS DIPLOMÉS, justifiant d'une activité professionnelle en cohérence avec le projet et possédant un numéro SIRET

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives. Elles doivent être présentées en français. Les ressortissants CEE et hors CEE peuvent candidater en se conformant à la législation française en vigueur.

L'organisateur se réserve le droit d'inviter un artiste et de lui réserver un site.

SONT EXCLUES :

- les personnes participant au jury.

RÉMUNÉRATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- **La rémunération correspondante à la prestation artistique est fixée à 3 500€ TTC (Trois mille cinq cent euros TTC) pour chaque site sur la CARA et la CDCHS.**

L'œuvre reste la propriété de l'artiste qui la récupère à la fin. Toutefois les communes se réservent la possibilité, si elles le souhaitent, d'acquérir une ou plusieurs œuvres à l'issue des Sentiers des Arts. Le cas des peintures murales est différent dans la mesure où ces dernières restent sur les murs selon la volonté des communes accueillantes.

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- **60 %** versés après la notification du contrat, sur présentation d'une facture via CHORUS PRO, pour l'achat des premiers matériaux de l'œuvre.
- **40%** versés après l'installation de l'œuvre, sur présentation de facture via CHORUS PRO.

Tout désistement de l'artiste entraînera le remboursement intégral des sommes versées.

CONTRAT

Le projet artistique retenu sera formalisé par un contrat, **établi entre l'artiste ou son employeur et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ou la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge selon les sites d'implantation des œuvres**, et précisera les conditions générales de participation (Communes sélectionnées et emplacements, organisation, dates de montage et de démontage, assurances...).

PIÈCES À FOURNIR

Le dossier de candidature complet rédigé en français.

Ce dossier sera composé des pièces suivantes :

- Un **curriculum vitae** ou **portfolio** relatant le parcours artistique du candidat.
- Un **dossier illustré** représentatif de la proposition de l'artiste et permettant de visualiser la proportion des créations (plans, coupes, détails techniques, dessins, croquis, esquisses, photos...) et précisant les modalités techniques de réalisation, de montage et de démontage.
- Le **justificatif** d'inscription à un organisme professionnel (statut et numéro de SIRET)
- La **fiche de candidature** dûment complétée et signée.
- Tout autre élément permettant d'apprécier les qualités et la mise en situation du projet proposé par l'artiste.

Une fois sélectionné, il sera demandé aux artistes un texte de présentation de leur parcours artistique (15 lignes maximum) et un texte de présentation de leur projet artistique (25 lignes maximum) accompagné du visuel en haute qualité, et d'une photo de l'artiste pour les différents documents de communication de l'événement.

Par le fait de son inscription, le candidat souscrit sans réserve aux modalités du règlement.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément au RGPD, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel, auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution du contrat.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATS

Les candidatures devront respecter le cahier des charges et seront soumises au jury qui appréciera la qualité et l'originalité des œuvres présentées, la cohérence de l'ensemble du projet et des aspects techniques.

L'organisateur réunit un jury composé de personnes qualifiées. Il évaluera et sélectionnera les dossiers de candidature. Il sera notamment sensible aux réalisations favorisant l'intégration paysagère et le respect de l'environnement (matériaux, recyclabilité...). Toutes les œuvres proposées devront tenir compte de la sécurité des visiteurs.

Les œuvres devront être en cohérence avec le thème de l'édition et avoir une dimension adaptée et proportionnée aux lieux d'implantation.

Le jury pourra demander des informations complémentaires aux candidats.

Tout dossier incomplet ne sera pas soumis au jury.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 28 février 2025 à 17 heures**.

Le dossier de candidature complet sera envoyé uniquement par voie dématérialisée via WeTransfer ou par mail en un seul envoi à l'adresse: d.hugonnard@agglo-royan.fr

Un mail accusé de réception vous sera envoyé par le service des affaires culturelles de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et validera la réception du dossier.

Aucun dossier (tout ou en partie) ne sera restitué.

L'ensemble des postulants sera prévenu **uniquement par mail** à l'issue des résultats du jury. Les décisions du jury sont sans appel et seront communiquées aux candidats **en avril 2025** sans que le jury ne soit tenu de justifier ses décisions.

Pour toutes demandes d'informations complémentaires concernant l'appel à projet :

Direction des Affaires Culturelles 05 46 22 19 79

Animatrice Patrimoine, Delphine HUGONNARD-BRUYERE, d.hugonnard@agglo-royan.fr

Directrice du Service des Affaires Culturelles, Nathalie GIRET

L'APPEL À PROJET EST TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE DE L'ORGANISATEUR :

www.agglo-royan.fr

FICHE DE CANDIDATURE

Cette fiche est à joindre obligatoirement au dossier de candidature au plus tard le 28 février 2025 à 17h.

Titre du projet (même provisoire) |

NOM / Prénom : |

Association / Collectif : | **Représenté par :** |

Date de naissance : |

Nationalité : |

Adresse/ CP/ Ville : |

Pays : |

N° SIRET/ SIREN : |

Dispense de précompte s'il y a :

Téléphone : |

Mail : |

Site internet : |

Réseaux sociaux (Instagram/ Facebook...) : |

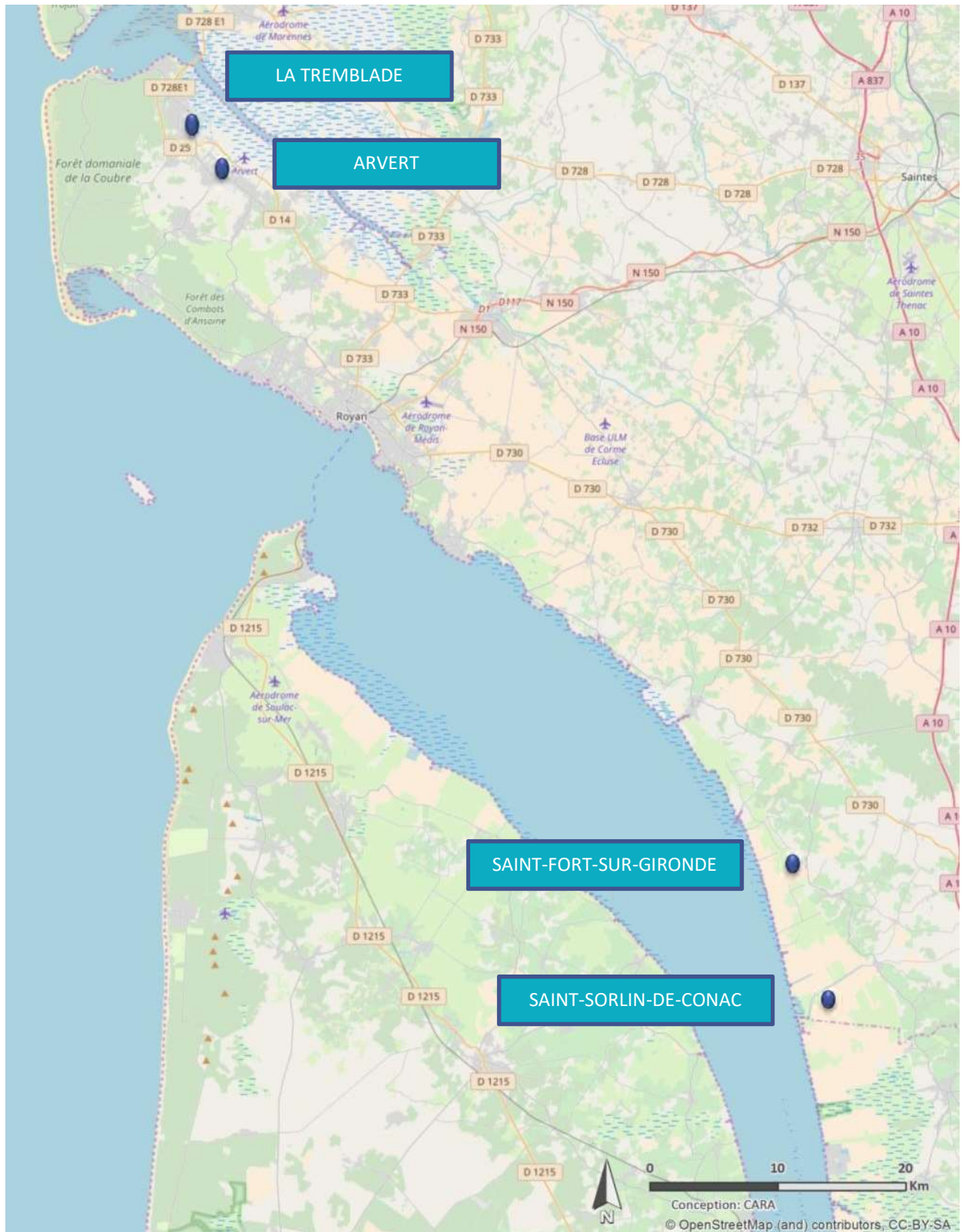
*Je soussigné (prénom et nom du mandataire),
....., m'engage à donner
suite favorable à ma candidature en cas de sélection par le jury.*

Fait à ...

Le.....

Signature

ANNEXES



- **Communauté d'Agglomération Royan Atlantique**

1. La ville de LA TREMBLADE

Historique

La Tremblade est la commune la plus étendue de la presqu'île d'Arvert. Au début du 19^e siècle, le sable dunaire recouvre le territoire sur plus de 6000 hectares. C'est un véritable désert de dunes. Devant le danger, ce véritable désert de dunes, est reboisé (décret impérial de 1810). Au même moment, le port est modifié pour accueillir des bateaux de 60 tonnes et à partir de 1840, les marais salants font, peu à peu, place à l'ostréiculture. L'industrie se diversifie avec notamment un four à chaux, cinq distilleries, quatre vinaigreries, une fabrique de sucre. La pêche restera toutefois l'activité principale que ce soit en Seudre ou en mer avec, bien sûr la récolte du sel.

Le tourisme balnéaire apparaît, sous le Second Empire avec l'idée de "lancer" la plage de Ronce, petit hameau proche de La Tremblade. On construit une route d'accès, on édifie une rue centrale et une place dans ce hameau qui deviendra "Ronce-les-bains". Pendant la Seconde Guerre mondiale, La Tremblade est intégrée au système défensif de la Poche de Royan.

Aujourd'hui, La Tremblade est un important centre ostréicole mais également d'aquaculture et de pêche artisanale. Il y a un chantier de construction navale et de maintenance et le centre de recherche de l'IFREMER.

Enfin, le tourisme est, comme l'ostréiculture, devenue une activité économique importante surtout avec l'attrait de l'immense forêt domaniale de la Coubre et les plages du littoral de la "Côte Sauvage" (plus de 5 000 hectares et 30 kms de plages).

Avec ses cabanes de bois multicolores, ses pontons qui s'avancent doucement dans le chenal, le port de la Tremblade est d'un cachet irrésistible par son originalité. Paysage de carte postale sur l'estuaire, ce chenal constitue l'axe de vie du port ostréicole, connu sous le nom de Chenal de La Tremblade, Grand Chenal, ou "La Grève".



Autre patrimoine :

Le marché couvert appelé "Les halles", est construit en 1861. Contrairement à ceux des communes voisines implantés dans des structures métalliques ou des bâtiments réappropriés, ce marché a été édifié en pierre spécifiquement pour cet emploi. Toujours en fonction, l'ouvrage s'est vu récemment ajouter un atrium vitré pour améliorer l'éclairage naturel. Marché hebdomadaire.

La Tremblade - Parcours de 3,4 km environ



Site 1 – Parvis de l'église et sa fontaine

Lien google street view – Église du Sacré-cœur



Accessibilité

Place d'église - Rue Georges Clémenceau - Centre ville

Contraintes

Monument religieux – Impossibilité de faire des ancrages au sol ou sur la façade. Ne pas obstruer l'entrée de l'église

Points forts

Cœur du centre ville - grande visibilité

Historique

L'église du Sacré-Cœur est un édifice néogothique édifiée à partir de 1880 en vue de remplacer un ancien temple protestant. Devenu vétuste, celui-ci servait au culte catholique qui se l'était approprié en 1681. L'église est consacrée en 1894 par l'évêque de La Rochelle.

Ses murs intérieurs sont ornés dans les années 1990 d'un ensemble de peintures contemporaines de l'artiste Michel Genty, installé à Saint-Augustin.

Site 2 – Capitainerie – le port et son chenal

Lien google street view – La capitainerie



Les organisateurs des Sentiers des Arts proposent aux artistes d'investir cet espace privilégié en attendant les travaux d'aménagement du quai de déchargement des voyageurs prévus à côté de la capitainerie.



Accessibilité

En véhicule

Contraintes

L'activité liée au port peut perturber la lisibilité de l'œuvre.

Points forts

Le port et sa capitainerie sont des espaces privilégiés au cœur de ville : point de vue sur le port et le patrimoine local (cabanes ; îlot Rousselot), grande activité

Historique

Au cœur de la ville, un nouveau port a vu le jour en 2021 après plus de 10 ans de travaux. Cette extension du port-chenal de l'Atelier à La Tremblade accueille désormais plus d'une centaine de bateaux. Aussi, autour du bassin sont érigées des installations portuaires avec notamment l'ancienne gare de La Tremblade qui a été réhabilitée en 2023 pour y installer la capitainerie du port, préservant ainsi un élément emblématique du patrimoine local, le quai d'honneur, la cale de mise à l'eau...

Le petit train touristique du train des Mouettes, actuellement installé à quelques centaines de mètres de la capitainerie a également son futur quai réservé pour les voyageurs avec un accès direct au port (projet en cours).

Pour info : *La ligne est ouverte au trafic pour le transport des voyageurs par la **Compagnie du chemin de fer de la Seudre en 1876**. Elle allait de Cozes jusqu'à la grève de La Tremblade pour desservir l'ancien bac de Marennes. La ligne a rapidement servi au transport de marchandises : le sel, la résine, le vinaigre, puis les huîtres. Fermée au trafic « voyageurs » en 1939, la ligne poursuit son activité de transport de marchandises jusqu'à la fermeture totale en 1980. Rétablie en 1984 par l'association du Chemin de Fer Touristique de la Seudre qui fait circuler un train touristique, l'infrastructure, propriété du Département de la Charente-Maritime, est aujourd'hui exploitée par l'association Trains & Tractions de fin mai à septembre.*

Site 3 L'îlot Rousselot

[Lien google street view – L'îlot Rousselot](#)

Historique

L'îlot Rousselot n'apparaît réellement dans la morphologie de la Presqu'île d'Arvert qu'à partir du XIX^{ème} siècle. C'est à cette époque, avec les débuts de l'activité ostréicole « intensive », que l'îlot Rousselot est aménagé en zone ostréicole et, où y seront notamment construites deux grandes cabanes avec des dégorgoirs. Ces dernières, toujours présentes sur le site, avaient des fonctions bien distinctes : l'une en bois servait de lieu de séchage de tous les matériaux, notamment en osier, utilisés en ostéiculture ou pour la pêche (paniers, bourriches, filets, gréements en chanvre, voiles, cordages etc). La seconde cabane blanche, construite en dur, était un établissement ostréicole classique avec ses dégorgoirs, construit par la famille Chaillé.

Après-guerre, le choc économique des Trente glorieuses, modifie les usages de ces établissements qui périssent progressivement. Après l'échec d'un projet de bassin à flot sur l'îlot et d'une réhabilitation de ces deux cabanes emblématiques en hôtel 4 étoiles, un nouveau projet est validé en 2008 abandonnant l'idée de l'occupation de l'îlot Rousselot au profit d'un aménagement d'un port à flot en centre-ville, sous condition d'aménager une zone de lagunage pour traiter les eaux pluviales avant le rejet dans le chenal.

Quant aux deux cabanes, la blanche est devenue un lieu associatif à disposition des « Courealeurs Trembladais » dont l'objectif de ces passionnés est de mettre en valeur les vieux gréements et la cabane en bois est devenue depuis 2024, un abri pour le gréement « Vieux Remède » et un site de remise en valeur de ce patrimoine maritime en péril. Le public pourra suivre le chantier de restauration lancé pour fêter son centenaire, en 2029.



Vue de face depuis la grève

LOCALISATION



- Site lagunage
- Proche centre-ville
- 1,83 ha

Zone de lagunage

Création en 2006

Espace préservé avec la présence d'orchidées sauvages

(Rosette de feuilles d'orchidées sauvages ; Fleur de l'orchidée araignée (*Ophrys aranifera*); Rosette de feuilles de l'orchidée bouc (*Himantoglossum hircinum*))

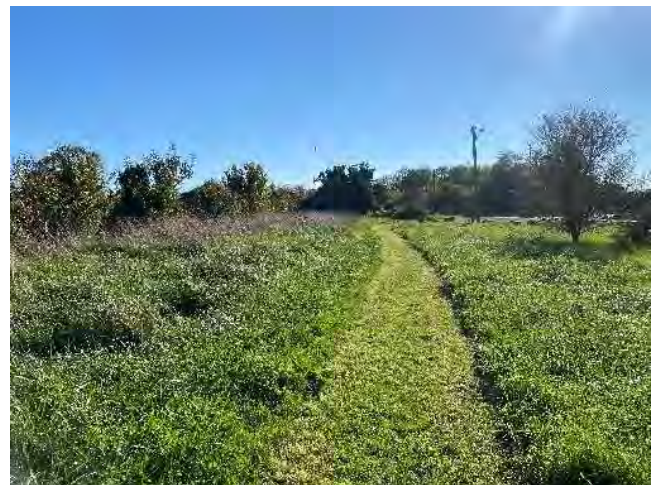
Fauche tardive et différenciée (du printemps à l'été)

pour préserver la biodiversité et la floraison des orchidées sauvages

Zone de refuge pour les insectes et les oiseaux

Espace de détente et d'observation

favorisé par l'installation de 10 bancs positionnés autour des plans d'eau et d'un parcours sportif



Accessibilité

*Voies d'accès par la route autour du site
1,83 ha – boucle d'environ 700 m*

Contraintes

Accès sur site en véhicule restreint selon les zones protégées

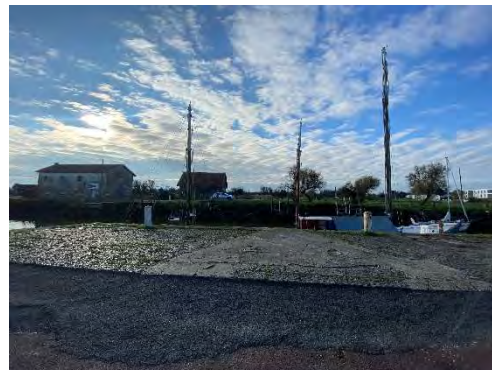
Points forts

*Grands espaces verts avec visibilité avec bassins d'eau
Espace préservé, calme, points de vue sur le port et le patrimoine local (cabane)
Une œuvre monumentale serait appréciée.*



Le jury sera le seul décisionnaire en ce qui concerne le nombre et l'emplacement définitif des œuvres et ce, en tenant compte des impératifs techniques de cet espace.

Site 4 – Cheminement piéton le long du port et du chenal



Accessibilité

Cheminement piéton le long du port et du chenal.

Accès route centre ville

Contraintes

Centre urbain et éléments urbains et portuaires (mâts de bateaux, accès aux quais ...) pouvant perturber la lisibilité d'une installation artistique

Points forts

Port au cœur de la ville.

Cheminement arboré d'un côté, port de l'autre

Vues sur patrimoine maritime de villégiature et du secteur économique (cabanes ostréicoles...)

Historique

Le quai du port, aménagé au XVIIIème siècle et essentiellement occupé par de vieux gréements a subi des réaménagements récents avec l'aménagement du nouveau port en centre ville en 2021.

Site 5 – Quartier historique des pêcheurs

[Lien google street view – quartier des pêcheurs](#)



(1)



(2)



Accessibilité

*Entrée dans le quartier par la rue de la verrerie (1)
A pied ou accès restreint selon le type de véhicule*

Contraintes

Rues étroites et intimistes - quartier résidentiel - peu d'espace pour ancrage au sol.

Ce quartier étant composé de ruelles étroites avec peu de possibilité d'ancrage d'œuvres de gros volume, les artistes devront imaginer des œuvres soit minimalistes ponctuant les 1.5 km de ruelles ou marquer les entrées de ruelles avec des installations avec l'idée de « portes d'entrées » et pouvant avoir du volume mais réalisées avec des matériaux légers. Les oeuvres peuvent également faire appel aux sens et à l'imaginaires.

Points forts

Ancien quartier de pêcheurs - lieu patrimonial

Historique

Les marins, pêcheurs, sauniers qui vivaient humblement avaient regroupé leur modeste habitat en quartiers aux rues souvent étroites et sinueuses bordées de maisonnettes basses généralement accolées par leur pignon.

Cet ancien quartier récemment restaurées, a gardé son caché originel et reste méconnu du grand public.

Une des plus anciennes maisons remarquables, seule maison à deux étages, signe d'une certaine richesse du propriétaire, présente sur son fronton, un linteau avec une inscription gravée :

*"Dieu soit dedans, elle est bâtie en dépit de nos envieux, l'année 1643" - un graffiti au déchiffrage délicat. **Angle de la rue de la Faulx (2).***



Rue de la verrerie (1) : *La première manufacture en bouteilles dite « verrerie d'Aunis » apparaît entre 1752 et 1763 à La Tremblade. Il faudra attendre une centaine d'années plus tard pour voir apparaître une verrerie plus pérenne entre 1854 et 1869. C'est ici qu'un ingénieur Claude Boucher mit au point sa première machine à souffler les bouteilles qui aboutira en 1891 à Cognac et qu'il vendit plus tard à saint Gobain. (Cette machine est exposée au musée de Cognac et le buste de l'inventeur est visible dans le jardin public de la ville). Ces contenants étaient surtout destinés à La Rochelle et Bordeaux.*

Site 6 - Le parvis du Temple

Lien google street view – Parvis du Temple



Accessibilité

Centre ville

Accès par la ruelle longeant le Temple

Contraintes

*Passage des voitures devant la façade - axe de circulation
Impossibilité de faire des ancrages au sol ou sur la façade.*

L'œuvre devra être autoportée ou sur soclage du côté gauche de la porte afin de ne pas bloquer l'accès à la rampe.

Interdiction d'obstruer l'entrée.

Arrivée au Temple depuis la rue de la Courte Boule

Points forts

Centre ville

Au cœur de l'ancien quartier

Dimensions

Espace à gauche de l'entrée au Temple

Largeur 2m10 - Longueur 4m70

Historique

Dédié le 24 août 1823, jour anniversaire de la Saint-Barthélemy, ce temple est le troisième de la ville de La Tremblade. Le temple actuel est un édifice classique de la période dite "de la Tolérance", son style évoquant les temples grecs à l'image d'autres constructions du 19^e siècle.

**Site 7 – Mur privé - 37 rue de la Seudre proche du
Centre Communal d’Action Sociale et de la crèche**

Lien google street view - CCAS



Accessibilité

*En véhicule – parking du Centre Communautaire d’Action Sociale
Accessible avec nacelle (location par l’organisateur)*

Contraintes

Voie d’accès à l’entrée de la crèche. Le mur ne sera pas repeint. L’oeuvre de l’artiste doit s’adapter à l’état du mur tant dans sa technique, ses matériaux que dans le choix de sa gamme chromatique.

Points forts

*Visibilité depuis la rue de la Seudre
Centre ville*

Dimensions

*Hauteur 5m30 (sous les cables en façade)
Largeur 23m70 jusqu’à l’arche – 17m40 à partir de la niche.*

Historique

Ce bâtiment imposant à proximité du mur, abrite actuellement le Centre Communal d’Action Sociale et la crèche. Il s’agissait du château d’un négociant fortuné venant du Nord, construit en 1860. Après plusieurs ventes successives avant de se retrouver occupé par les troupes allemandes durant la guerre 1939-1945, ce dernier fut racheté par la commune à la Libération.

Site 8 – Tout le long du parcours

Une oeuvre qui fait le lien entre les oeuvres sur le parcours sera retenue par les organisateurs.

2. La ville d'Arvert

Arvert - Parcours de 600 m environ



Historique

La reconversion vers l'ostréiculture est confirmée au 19^e avec l'introduction de l'huître portugaise. C'est aussi à cette époque qu'est aménagé le port à "la Grève à Duret".

Avec le Second Empire, le tourisme se développe et les estivants prennent l'habitude d'organiser des "excursions-dégustations". En septembre 1888, Émile Zola, en vacances à Royan, organise une de ces expéditions à la Grève à Duret.

Aujourd'hui, surplombant à la fois les marais doux et salants, le regard tourné vers l'estuaire et les terres, Arvert accueille les estivants recherchant le calme sans être trop éloignés de la grande forêt de la Coubre ou des immenses plages du littoral.

Site 1 – Espace proche de la mairie

[Lien google street view](#)

NB : maison présente sur Google actuellement détruite



Accessibilité

Rue des Tilleuls – Proche de la mairie - Centre ville

Contraintes

Très grand espace végétalisé – Une installation monumentale serait appréciée.

Points forts

Cœur du centre ville - grande visibilité

Site 2 – Espace

Lien google street view



Accessibilité

Accès facile

Contraintes

Très grand espace végétalisé – Une installation monumentale serait appréciée.

Points forts

Cœur du centre ville - grande visibilité

Site 3 – Les halles (option 1)

Lien google street view



Accessibilité

Accès facile

Contraintes

Marché hebdomadaire en intérieur et en extérieur

Points forts

*Une façade visible depuis la route
Présence imposante du château d'eau à proximité*

Informations complémentaires : le parcours reprend un itinéraire jalonné par les œuvres des enfants du SIVOM de la commune, réalisées avec des artistes urbains.

• Communauté de Communes de la Haute-Saintonge

1. Port Maubert à Saint-Fort-sur-Gironde

[Lien google street view - Port Maubert](#)

Site 1 Port Maubert



Historique

Port Maubert est un petit port de l'estuaire où bateaux de pêche aux larges filets et petits voiliers se côtoient dans un festival de couleurs. Port Maubert est un site maritime, mais c'est également une belle étape pour une balade, sur le chemin piétonnier longeant le chenal à travers les marais au cœur d'une roselière et de ses tonnes, jusqu'à l'estuaire.

Le site a également longtemps été un port de pêche à l'esturgeon, poisson pêché pour son caviar. Cependant, victime de la surpêche, cette activité est aujourd'hui interdite.

On appareille également de Port-Maubert pour la pêche à la pibale (alevins d'anguilles), l'une des spécialités de la région. Mais, là aussi, les ressources sont moins nombreuses qu'auparavant.

Doté d'espaces verts aménagés au cœur des marais de la « Petite Camargue », Port-Maubert abrite également un bassin d'eau douce.

Quelques images de port Maubert:



Accèsibilité

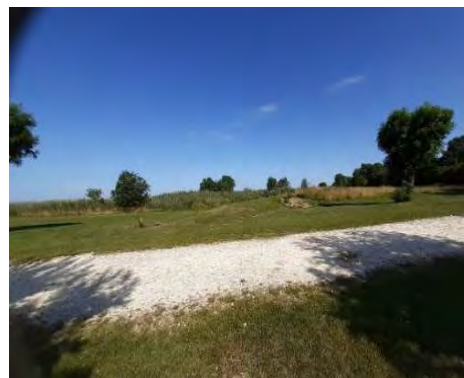
Port accessible

Contraintes

Lieu de pêche et de loisirs

Points forts

Site touristique remarquable avec point de vue - petit port



2. Echappée nature, Vitrezay (ancien Pôle nature) à Saint-Sorlin-de-Conac

[Lien google street view - Pôle Nature Vitrezay](#)

Site 2 – Échappée nature, Vitrezay – Installations

Historique

L'Échappée nature (anciennement pôle nature) **de Vitrezay** est un espace naturel protégé situé sur les bords de l'Estuaire de la Gironde, au sud du département de la Charente-Maritime, sur la commune de Saint-Sorlin-de-Conac, à mi-distance de Royan et de Blaye. C'est un site naturel préservé dans lequel les réseaux du marais s'organisent autour d'un vaste plan d'eau de 21 ha faisant le bonheur des pêcheurs, avertis comme néophytes, qui viennent y prendre un grand bol d'air.



Quelques images du site Echappée nature de Port Maubert



Accessibilité

Espace accessible

Contraintes

Espace littoral – Vent et contraintes liées aux bords de Gironde

Grands espaces

Points forts

Site touristique remarquable avec point de vue

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES SITES

Pour une visualisation plus détaillée des sites, et obtenir un complément d'informations sur les aspects naturels, historiques et patrimoniaux, il est conseillé de consulter les sites suivants : <https://maps.google.fr/>, www.patrimoine.agglo-royan.fr, www.inventaire.poitou-charentes.fr, www.haute-saintonge.net, www.charente-maritime.fr.